

CONSEILS UTILES		1928 AVRIL		SOLEIL		LUNE		CONSEILS UTILES	
Vermine.—Les maladies vermineuses de l'intestin sont fréquentes et souvent mortelles chez les oiseaux de basse-cour. Chaque espèce a ses parasites spéciaux qu'il est inutile de décrire. Leur présence se décèle par des attaques épileptiformes, ou bien les oiseaux ne mangent pas, font le gros dos.		V 13	S. Bernégilde, martyr.	5 13	6 37	2 02	10 37	de ceux qui ne le sont pas, tenir le colombier bien propre, faire en sorte que les pigeons ne prennent pas leur nourriture par terre, renouveler souvent l'eau de besoin et empêcher qu'ils ne la salissent. En même temps, on mêlera à leurs graines ordinaires de la graine de semen-centra, d'armoïse, ou d'absinthie, de l'ail pilé.	
Il faut en pareil cas séparer les pigeons malades.		S 14	Sto-Lidwine, vierge.	5 11	6 33	2 44	11 43		
		D 15	1 Pâques, Quasimodo.	5 09	6 40	3 19	S. 55		
		L 16	S. Benoît-Joseph Labre, conf.	5 08	6 41	3 49	2 12		
		M 17	S. Anicet, pape et martyr.	5 06	6 42	4 15	3 20		
		M 18	S. Eluthère, évêque et martyr.	5 04	6 43	4 41	4 40		
		J 19	S. Elphège, évêque et martyr.	5 03	6 45	5 05	4 10		

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

La Coopérative paye plus cher que les commerçants

C'est M. Ponton qui le dit :

La crainte de servir du réchauffé à nos lecteurs s'évanouit à la pensée de l'à propos qu'il y a à leur rappeler au commencement de la prochaine saison de fabrication les vérités contenues dans l'article suivant.

Les fabricants et les cultivateurs se rappelleront sans doute les incidents auxquels il est fait allusion au cours de cet écrit, à la suite desquels un journal agricole assez peu sympathique à la Coopérative Fédérée admettait que celle-ci avait, au cours de l'année 1927, payé le beurre plus cher en moyenne que ne l'avait fait le commerce de Montréal.

Avant de faire le choix de la maison à laquelle vous confierez la vente de votre beurre et de votre fromage vous ferez bien de méditer quelque peu sur le fait suivant: la moyenne des prix payés par la Coopérative Fédérée pour toute une saison est toujours plus élevée que celle des autres maisons. Ses adversaires en conviennent. Les producteurs qui sont les plus intéressés à cette question puisque leurs revenus en dépendent, ne devraient pas négliger de se tenir au courant de ces faits et de choisir la maison dont le passé est pour eux une garantie de protection et de hauts prix: "la Coopérative Fédérée de Québec".

La Coopérative paye plus cher que les commerçants

C'est M. Ponton qui le dit !

"Qui veut trop prouver ne prouve rien". M. Ponton vient de démontrer une fois de plus la justesse de ce vieux proverbe. Il en veut toujours à la Coopérative Fédérée. C'est sa hantise, son cauchemar. Il y pense le jour et en rêve la nuit. Il la voit comme une pieuvre immense suçant le beurre et le fromage de ces pauvres cultivateurs et ne leur donnant rien en retour. Et pour le prouver, il aligne chiffres et faits. Mais il en aligne trop, et il finit par affirmer exactement le contraire de ce qu'il voudrait. Vous croyez peut-être que nous exagérons. L'as du tout. Voyez plutôt, nous citons textuellement du "Bulletin des Agriculteurs", sous la signature de M. J.-N. Ponton:

"L'on voit donc que sur 23 ventes, les ventes publiques non comprises, la Coopérative paraît avoir fait 14 remises où elle aurait dépassé les prix du commerce, 3 où elle les aurait rencontrés exactement, 6 où elle leur aurait été inférieure. Les résultats nets de ceci, c'est que, sur 23 ventes de beurre, le prix moyen de la Coopérative a été de 35.79 cents, alors que celui du commerce a été de 35.37 cents. Qui osera nier que si les prix de la Coopérative avaient été connus, le commerce aurait payé au moins autant qu'elle et peut-être plus".

Soulignons le fait que sur vingt-trois ventes, choisies par M. Ponton lui-même, la moyenne payée par la Coopérative dépasse de un tiers de sou la livre, ou dix-huit sous par boîte, la moyenne payée par les commerçants.

Vous croyez peut-être, qu'après avoir ainsi établi que la Coopérative Fédérée a fait bénéficier les cultivateurs de un tiers de sou par livre en plus que le prix ordinaire du commerce, M. Ponton s'empresse de présenter ses félicitations à qui de droit? Vous ne le connaissez pas, ou plutôt vous le connaissez mal. Nous vous le donnerions en mille, que vous ne devineriez pas la conclusion à laquelle en arrive M. Ponton. Si, dit-il en substance, les commerçants ont payé moins, c'est la faute à la Coopérative. Autrefois on aurait dit: "c'est la faute à Papi-neau".

Citons encore M. Ponton textuellement, afin qu'il ne nous accuse pas de lui prêter des inepties dont il se croit incapable:

"Les administrateurs de la Coopérative ne doivent pas s'imaginer avoir aidé le commerce des produits laitiers en rendant pratiquement impossible la détermination des prix sur le marché de Montréal; au contraire, ils ont paralysé la compétition, en retenant cette information. Il est une chose certaine que personne ne niera: si les administrateurs de la Coopérative avaient mis les commerçants de Montréal dans les mêmes conditions qu'ils se trouvent aux comptoirs locaux, le beurre et le fromage auraient rapporté beaucoup plus qu'ils n'ont rapporté cette année."

C'est bien clair, n'est-ce pas? Si les commerçants ne payent pas plus cher, c'est parce que la Coopérative ne les tient pas assez tôt au courant des prix qu'elle paye; en d'autres termes, si les commerçants font perdre de l'argent aux cultivateurs la faute en est à la Coopérative.

M. Ponton prend-il donc les cultivateurs pour des imbéciles? Croit-il qu'il lui suffit de dénigrer la Coopérative, au mépris de la logique, du bon sens et de la vérité pour la rendre odieuse aux cultivateurs mieux éclairés?

La Coopérative, dit-il, devrait faire connaître ses prix pour permettre aux commerçants qu'il protège de fixer les leurs! Voit-on bien un marchand faire connaître, à ceux qui lui font concurrence, ses prix d'achat et de vente, afin de leur permettre de lutter contre lui avec plus de succès!

Mais si la Coopérative n'existait pas, qui donc empêcherait les commerçants de payer encore moins cher et de se concerter—la chose s'est vue—aux enchères publiques, afin de faire baisser les prix?

Qu'on n'aille pas se récrier que nous exagérons à notre tour. Nous pourrions citer des dates et des noms. La chose se pratique d'ailleurs encore aux comptoirs locaux, en sens inverse, quand des commerçants s'entendent pour payer—pour de petites quantités bien entendu—une fraction de plus que le prix courant, afin de pouvoir faire dire ensuite à M. Ponton: tel jour, à tel endroit, le beurre s'est vendu plus cher que la Coopérative a payé ce même jour. Le truc est connu. Nous ne blâmons pas les commerçants. Ils sont dans les affaires pour faire de l'argent et payer le moins cher possible. D'ailleurs un gros commerçant de Montréal, qui est étroitement lié à M. Ponton, a déclaré lui-même, il y a quelques années, devant le comité d'agriculture de la législature de Québec, qu'il n'était pas dans le commerce pour faire l'affaire des cultivateurs, mais pour faire de l'argent pour son propre compte, et qu'il emploierait tous les moyens possibles à cette fin. Tandis que la Coopérative, elle, existe pour faire les affaires des cultivateurs qui apprécient les avantages de la coopération et qui sont membres de la Coopérative, et elle leur remet le plus d'argent possible en retour de leurs produits. Mais nous blâmons les intrigants qui se servent de ces faits particuliers pour faire du capital politique.

Le marché est le même pour tous, pour les commerçants comme pour la Coopérative. Rien donc n'empêche ceux-là de payer les mêmes prix, et même plus s'ils le désirent. Et s'ils en sont capables, comme le dit M. Ponton, pourquoi ont-ils gardé comme profit des montants qui auraient dû être remis aux cultivateurs qui préfèrent vendre par leur entremise les produits de leurs fermes?

M. Ponton avocasse les ventes aux enchères. Nous avons déjà plusieurs fois démontré qu'elles sont plutôt dans l'intérêt des commerçants que des cultivateurs.

La raison d'être de la Coopérative Fédérée, c'est de travailler à promouvoir les intérêts de la classe agricole en lui ouvrant de nouveaux marchés, en lui assurant de plus grandes facilités de vente et les meilleurs prix possibles pour ses produits. Elle ignore le commerce proprement dit, ne fait pas d'affaires pour elle-même, mais pour le seul bénéfice de ses membres et le progrès de l'industrie agricole; en un mot, comme son nom l'indique, elle fait de la coopération pure et simple.

C'est là le but que lui a fixé son dévoué fondateur l'honorable M. Caron, et auquel elle entend bien rester fidèle; quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse. Si, maintenant, il se trouve des cultivateurs qui ne veulent pas profiter des avantages que la Coopérative Fédérée leur offre; avantages que M. Ponton, malgré toutes ses mauvaises dispositions, est obligé d'admettre, nous ne voyons pas pourquoi la Coopérative Fédérée serait tenue de les protéger malgré eux.

CONCLUSION BASEE SUR LES FAITS REELS ENUMERES PAR CET ADVERSAIRE DE LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC:

S'il est reconnu que la Coopérative Fédérée paye plus cher que le commerce en général pour les produits qui lui sont consignés, que les cultivateurs en profitent donc pour expédier leurs produits à cette organisation qui les protège. Les mêmes cultivateurs élimineront par le fait même la concurrence déloyale, dont ils sont, pour une bonne partie, inconsciemment responsables, que subit la Coopérative Fédérée de Québec de la part de certains commerçants, et ces mêmes cultivateurs feraient preuve d'un esprit pratique en encourageant l'organisation coopérative à laquelle ils demandent la protection, tout en refusant d'en faire partie.

NOTES

CHANGEMENT
transporté ses pénates
ronne, Québec. Ceu
présenter à cette der

Notre adresse po
Case 129, Québec.

Son Eminence le Ca
sa naissance, étant né à
joint au clergé et aux fi
hait de voir régner enco
Dans la paroisse na
auront lieu en son honne

La misère est ra
dans les villes—dites

En certain quart
du gaspillage que tout

C'est exagérer ur
grande masse des cu
modeste dans ses go
son genre de vie.

L'été s'en vient
détruit d'abord les ar
sèchent et servent soi
dies. Ainsi les jeunes
La négligence est caus
vigilance seule pourra

On porte à trois
Etats-Unis. C'est ur
abord paraît étrange,
sont en pleine périod
est une belle chose si
période de réajusteme
perturbations profon
grande partie de ses c
Dites bien à vos
il vaut bien mieux de

"Je voudrais que
sent dire des fermes
plus irréprochable pr
chies, que les instrum
ne traînent pas; il fa
et en un mot que la p
œuvre de vulgarisati
aider à l'accomplir."

Les cultivateurs
service que l'honorab
agronomique. Les m
on recherche partout
que ceux qui ne save

Nous résumeron
en disant qu'ils ont
l'agriculteur dans l'es
il a droit dans la hi

Des expériences
tales, ont prouvé que
portent plus que cell
gues et plus dispendi

Sur terre envahie
doute bon de laboure
le reste des travaux
sur sol assez pauvre,
profondeur de trois p
ce aussitôt que possil

Cette méthode a
avaient porté des nav
que des tournesols.

Nous avons souv
et pourtant malgré to
l'encore que l'on a ver
sèment de la semence
rentrer de bonnes ré

Toute la semence
duire des plantes fort
emploi de la bonne se
vigoureuse, qui tient
avantageusement. C
ries et peuvent mieux
et des conditions défa

Du reste, la diffi
mence n'est pas bien
obtient dédommage